



## **La politique du logement, au cœur de l'action de la Ville**

Le budget 2016 de la Régie foncière détermine sans équivoque les orientations de l'année qui arrive : construction soutenue de logements publics, rénovation du patrimoine existant, dématérialisation des procédures de location et mise en œuvre du droit de gestion publique

Bruxelles, lundi 14 décembre 2015

Ce midi, **Mohamed Ouriaghli (PS)**, Echevin du Logement de la Ville de Bruxelles, a dévoilé le budget 2016 de la Régie foncière. Cette prévision des dépenses et recettes ordinaires (39,6 millions) et extraordinaires (50 millions) des douze prochains mois est fidèle aux orientations définies depuis 2007, et ce, avec pour finalité que la Ville reste un réel partenaire logement des Bruxellois. Une ambition confortée par la taille du patrimoine de la Régie, sans cesse croissant :

- 3300 logements
- 600 commerces
- 1400 emplacements de parking

Cohérente, la Ville poursuit ses efforts en vue d'apporter des solutions concrètes à ses citoyens. Pour ce faire, la Régie affectera, en 2016, la somme de 37 millions pour le développement et l'amélioration de son patrimoine : d'une part 31 millions pour la construction de nouveaux logements, d'autre part 6 millions pour la rénovation des unités existantes. En parallèle, un montant de 12,3 millions sera réservé pour l'acquisition de terrains et de bâtiments afin de reconstituer des réserves foncières.

### • **Un investissement indispensable**

Les principaux postes du budget se répartissent de la sorte :

- Frais de fonctionnement (35,87%)
- Frais de personnel (18,74%)
- Entretien des bâtiments (14,49%)
- Cash-flow opérationnel (1,29%)

Après avoir contribué à la réalisation du Plan 1000 Logements sous l'ancienne législature, la Régie foncière prendra à sa charge une grande part du Plan Logement de la mandature actuelle, c'est-à-dire 695 logements. En 2016, les collaborateurs de la Régie suivront par conséquent dix-sept chantiers. Cet investissement massif aura un impact sur le niveau de la dette, en augmentation certes, mais à un niveau confortable et sous contrôle. Soit 157 millions qui équivalent à 24% de la valeur patrimoniale. Mohamed Ouriaghli défend cet investissement : « *Il s'avère indispensable dans le chef de la Ville si elle entend jouer un rôle majeur pour lutter contre la pénurie de logements de qualité et abordable en Région* »

*bruxelloise* ». Une dette apurée dans le temps par les recettes locatives, auxquelles participeront les 82 unités de logement réceptionnées en 2015 et les 65 prévues en 2016.

Mohamed Ouriaghli se félicite de la bonne tenue des comptes de la Régie, et ce, malgré les exigences élevées portées par la majorité. Une approche continue, tout en se voulant innovante : « *En plus d'entretenir et d'accroître le patrimoine de la Régie, je serai attentif à mettre en œuvre le droit de gestion publique. En collaborant avec la cellule des bâtiments vides, nous parviendrons à rénover et à remettre sur le marché davantage de logements inoccupés* ». L'Echevin du logement impulsera deux autres politiques : « *Primo les candidats locataires pourront à distance, sans plus se déplacer à l'agence locative, déposer leur candidature complète (composition de ménage, fiche des revenus et attestation de visite du logement) pour un bien ; deusio des primes, avoisinant les 25.000€, seront attribuées à des ménages soucieux d'aménager leur habitation en vue de la rendre accessible à une personne à mobilité réduite* ».

Cabinet de l'Echevin Ouriaghli Alexandre Van der Linden 02/2794135 – 0485/190692 <a href="mailto:alexandre.vanderlinden@brucity.be">alexandre.vanderlinden@brucity.be</a>
--